



# Syndicat National des Praticiens Hospitaliers Anesthésistes Réanimateurs Elargi

Membre adhérent et fondateur de l'Intersyndicat National des Praticiens Hospitaliers, **INPH**

Membre adhérent de la Fédération Européenne des Médecins Salariés, **FEMS**

Membre de la Fédération de la Permanence des Soins Hospitaliers, **FPSH**

**Docteur Nicole Smolski**  
*Présidente*

**Docteur Bertrand Mas**  
*Vice-Président*

**Docteur Yves Rébufat**  
*Secrétaire Général*

## **CP 16/08/2010 - PENIBILITE DU TRAVAIL DE NUIT DES PROFESSIONNELS DE SANTE**

Le SNPHAR-E est déterminé à faire connaître la **[pénibilité spécifique du travail de nuit lié aux missions de services publics à l'hôpital.](#)**

Le dossier ci-joint ([http://www.snphar.com/data/upload/files/SNPHARe\\_TravNuit.pdf](http://www.snphar.com/data/upload/files/SNPHARe_TravNuit.pdf)) fait le bilan des données actuelles de la science sur les conséquences sur la santé du travail de nuit, et résume nos propositions.

Tous les « médecins de la pénibilité » effectuent **plus de 4 à 5 ans de leur carrière en travail de nuit**. Toutes les études médicales et enquêtes nationales et européennes prouvent que ce travail de nuit, cumulé avec des horaires alternants, et avec une amplitude de travail bien supérieure aux 48 heures, retentit sur la santé et l'espérance de vie en bonne santé. Et on voudrait nous faire continuer ce rythme jusqu'à 67 ans !

Un rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental le 8 juillet 2010 conforte fortement nos arguments sur la pénibilité du travail de nuit. : « Travail de nuit : impact sur les conditions de travail et de vie des salariés ». <http://www.conseil-economique-et-social.fr/rapport/docton/10071612.pdf>. **La pénibilité du travail de nuit est une réalité qui fait majoritairement consensus :**

« *Le fait de travailler la nuit n'est ni naturel, au regard des rythmes chronobiologiques, ni sans risques, sur une longue période, pour la santé des travailleurs ou la qualité de leurs conditions de vie.* »

« *Le travail de nuit reste très majoritairement concentré dans les services et le secteur public qui représentent à eux deux près des trois quarts des travailleurs de nuit* »

« *Outre le sort de salariés aujourd'hui placés dans une situation difficile au plan sanitaire - et de la diminution corrélative de leur espérance de vie - en raison de l'exercice passé d'un travail de nuit, la nécessité d'envisager des mesures visant à réparer la pénibilité au travail pour les travailleurs plus âgés s'explique aussi par le fait qu'il existe de nombreuses activités (la santé publique, la sécurité civile, les transports, etc.) où le travail de nuit est indispensable, rendant difficile la réduction de la pénibilité à la source.* »

« *Le CESE tient à réaffirmer le principe général de la nécessaire prise en compte de la pénibilité du travail de nuit dans le droit à la retraite.* »

**Dans le cadre de la réforme des retraites, élus et pouvoirs publics ne peuvent gommer la pénibilité du travail de nuit, ni la réduire à un handicap ou une incapacité au travail, quel qu'il soit. Sans quoi cette réforme sera la plus inique et la plus injuste du quinquennat.**

**Le SNPHAR-E ne cesse de faire des propositions. Jamais les médecins hospitaliers n'ont été reçus ni écoutés sur le problème spécifique de la pénibilité du travail de nuit. Ni par notre ministère de tutelle, ni par les diverses commissions d'élus.**

Nous n'avons qu'un seul choix : combattre l'injustice et l'arbitraire. Les médecins hospitaliers seront en grève le 7 septembre pour la défense des retraites, et dès début septembre nous lancerons des actions spécifiques à la pénibilité.

Service d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital de la Croix Rousse  
69004 Lyon Cedex  
tél. 06 88 07 33 14  
tél. 04 72 07 10 17  
✉ nicole.smolski@snphar.fr

Département d'Anesthésie Réanimation Pédiatrique  
Hôpital de la Timone Enfants  
264 rue Saint-Pierre, 13385 Marseille  
tél. 06 62 00 60 11  
tél. 04 91 38 68 47  
✉ bertrand.mas@snphar.fr

Service d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital Laënnec - CHU de Nantes  
44093 Nantes Cedex 1  
tél. 06 86 87 62 76  
tél. 02 40 16 53 04  
✉ yves.rebufat@snphar.fr